

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ATELIER PARISIEN D'URBANISME		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2				
Adresse de l'entreprise 8 Rue des Pirogues 75012 Paris		Durée de l'exercice précédent * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2				
Numéro SIRET* 7 8 4 2 3 7 5 3 9 0 0 0 4 3		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N° clos le, 13 11 12 22 10 11 19				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG 213 130 9 845			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT 813 914	AU 540 463 273 451			
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX 20 880	AY 20 880			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
IMMobilisations FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH 142 956	BI 142 956			
	TOTAL (II)		BK 753 593 447 132			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR 160 359	BS 158 244 2 115			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 42 767	BY 3 942 38 825			
	Autres créances (3)	BZ 70 415	CA 70 415			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE			
	Disponibilités	CF 4 042 914	CG 4 042 914			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH 112 314	CI 112 314			
	TOTAL (III)		CK 162 186 4 266 583			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 5 629 495	1A 915 780 4 713 715			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		4 277
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Néant



Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA DB DC DD DE DF DG DH DI DJ DK DL
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		
	Report à nouveau		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées *		
		TOTAL (I)	
		2 651 003	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP 60 000
	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR 60 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 2 480
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 993
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 885 767
	Dettes fiscales et sociales		DY 1 049 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 37 421
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB 26 129
		TOTAL (IV)	EC 2 002 712
	Ecarts de conversion passif *		ED
		(V)	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 4 713 715
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
		Écart de réévaluation libre	1D
		Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 2 001 720
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH 2 480

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ATELIER PARISIEN D'URBANISME				Néant <input type="checkbox"/>	*
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	245	FF	245
	Production vendue	FG	399 693	FI	399 693
	services*	FJ	399 938	FL	399 938
	Chiffres d'affaires nets*		FK	FM	(51 930)
	Production stockée*			FN	
	Production immobilisée*			FO	7 806 536
	Subventions d'exploitation			FP	120 999
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FQ	951 521
	Autres produits (1) (11)			FR	9 227 066
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FS	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FT	
	Variation de stock (marchandises)*			FU	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FV	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FW	1 312 684
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FX	566 567
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FY	4 410 477
	Salaires et traitements*			FZ	1 850 144
	Charges sociales (10)			GA	66 411
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*		GB	
		- dotations aux provisions		GC	1 235
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	89 288
	Autres charges (12)			GF	8 296 807
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	930 258
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	3 734
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Défauts positifs de change			GN	1 040
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	4 774
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Défauts négatifs de change			GS	709
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	709
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	4 064
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	934 323

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ATELIER PARISIEN D'URBANISME		Néant
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 46
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HD 46
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HE
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HF HG 60 052
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HH (60 007)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ
Impôts sur les bénéfices *		HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HM HN 874 316
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	produits de locations immobilières	HY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G
	(2) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP
	- Crédit - bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 89 327
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2
(13)	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 84 205
	facultatives	A6
	obligatoires	A9
(7)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A7
	dont cotisations facultatives Madelin	A7
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : ATELIER PARISIEN D'URBANISME										Néant	*							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	1		D8	2		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	217 049			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		KF					
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9									KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KJ			KK			KO					
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2				KM			KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3					KS			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	45 323		KW			KX				
		Matériel de transport *						KY	12 842		KZ			LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	617 920		LC			LD	155 187				
	Emballages récupérables et divers *						LE			LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ					
	Avances et acomptes						LK	1 274		LL			LM	23 852				
					TOTAL III		LN	677 358		LO			LP	179 038				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T					
	Autres participations						8U			8V			8W					
	Autres titres immobilisés						1P			1R			1S					
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	81		1U			1V	142 884				
					TOTAL IV		LQ	81		LR			LS	142 884				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	894 488		ØH			ØJ	334 977					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		ØG		ØH	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	1		ØG	2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			ØG	7 128		1X					
CORPORELLES	Terrains						IP			LY			LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ				MA			MB			MC					
		Sur sol d'autrui	IR				MD			ME			MF					
	Inst. gales, agencements et aménagements divers des constructions						MG			MH			MI					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU				MM			MK			ML					
		Matériel de transport	IV				MP			MQ	12 842		MR					
	corporielles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW				MS	17 357		MT	755 749		MU					
		Emballages récupérables et divers*	IX				MV			MW			MX					
	Immobilisations corporelles en cours						MZ			NA			NB					
	Avances et acomptes						ND	4 245		NE	20 880		NF					
TOTAL III						IY			NG	21 602		NH	834 794		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU			M7			ØW			
	Autres participations						IO		ØX			ØY			ØZ			
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	9		2F	142 956		2G			
					TOTAL IV		I3		NJ	9		NK	142 956		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	28 739		ØL	1 200 725		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		ATELIER PARISIEN D'URBANISME										Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	216 415	PF	3 843	PG	7 128	PH				213 130
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 789	QE	4 532	QF		QG				8 322
	Matériel de transport	QH	12 842	QI		QJ		QK				12 842
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	476 750	QM	58 036	QN	15 487	QO				519 299
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL III		QU	493 382	QV	62 568	QW	15 487	QX				540 463
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	709 797	ØP	66 411	ØQ	22 615	ØR				753 593
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL II												
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM								
TOTAL IV												
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ATELIER PARISIEN D'URBANISME								Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	1 TM	52	TN		TO	53	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	II	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 TS	52	TT		TU	53	
	Provisions pour litiges	4A	4B	60 000	4C		4D	60 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	19 600	4K	4L	19 600	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	19 600	TV	60 000	TW	19 600	TX	60 000
	- incorporelles	6A	6B		6C		6D		
	- corporelles	6E	6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation	9U	9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	169 081	6P	1 235	6R	12 073	6S	158 244
	Sur comptes clients	6T	3 942	6U		6V		6W	3 942
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	173 023	TY	1 235	TZ	12 073	UA	162 186
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	192 624	UB	61 288	UC	31 673	UD	222 240
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	1 235	UF	31 673			
			UG		UH				
			UJ	60 052	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : ATELIER PARISIEN D'URBANISME				Néant <input type="checkbox"/>
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 277	4 277
	Autres créances clients	UX	38 490	38 490
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation préités ou remis en garantie * antérieurement constituée*) UO)	Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 146	1 146
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 013	1 013
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
	Divers	VP	66 949	66 949
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 307	1 307
	Charges constatées d'avance	VS	112 314	112 314
TOTAUX		VT	368 452	VU 221 219 VV 147 233
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VD		
		VE		
		VF		
CADRE B ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y		
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 480	2 480
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	885 767	885 767	
Personnel et comptes rattachés	8C	334 553	334 553	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	580 281	580 281	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 604	33 604
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	101 486	101 486
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
Groupe et associés (2)	VI			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	37 421	37 421	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	Z2			
Produits constatés d'avance	8L	26 129	26 129	
TOTAUX		VY	2 001 720	VZ 2 001 720
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Désignation de l'entreprise : ATELIER PARISIEN D'URBANISME		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*		XZ			
	Réintégations prévues à l'article 155 du CGI *								
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
	Réintégations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrees dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différences	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
		Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							
		Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*								
	Mesures d'incitation	Apurement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
			Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quindecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septicies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit						ZI		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	8 792 797
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	XJ	227 656
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	227 656

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATELIER PARISIEN D'URBANISME

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Désignation de l'entreprise ATELIER PARISIEN D'URBANISME		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 435 912
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 435 912
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	227 656
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 663 568
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	364 345
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise ATELIER PARISIEN D'URBANISME										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 059 344		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	717 285			- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF	1 776 633		Autres répartitions	ZF					
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II										ZG 1 776 633	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7				YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETALS DES POSTES EXTERNES	— Sous-traitance									YT 106 704	
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8				XQ 304 625	
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU 81 218	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS 257 318	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES				ST 562 820	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ 1 312 684
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW 2 712	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS				9Z 563 855	
IMPÔTS ET TAXES	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX 566 567
	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	
TVA	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK %	
DIVERS	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH 0	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	

I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩					
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Désignation de l'entreprise : ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant

1

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
	(à préciser) au titre de :	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :	ATELIER PARISIEN D'URBANISME	Néant <input type="checkbox"/> *
① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.⑦ =②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ATELIER PARISIEN D'URBANISME</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés		4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		6					
TOTAL (lignes 4 et 5)		7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		(ligne 3 - ligne 6)					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

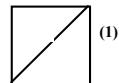
Désignation de l'entreprise : ATELIER PARISIEN D'URBANISME			Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019			Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
	YF		
	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	371 757	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	63	
TOTAL 1	OX	371 820	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	109	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	267	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	376	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	453	
Variation négative des stocks	OQ	41 500	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	54 277	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 229	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	100 458	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	271 738
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	271 738	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 | 1 2 | 2 0 | 1 9]

N° SIRET [7 8 | 4 2 | 3 7 | 5 3 | 9 0 | 0 0 | 4 3]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIER PARISIEN D'URBANISME

ADRESSE (voie) 8 Rue des Pirogues

CODE POSTAL 75012

VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 []

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

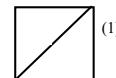
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 9

N° SIRET 7 8 4 2 3 7 5 3 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIER PARISIEN D'URBANISME

ADRESSE (voie) 8 Rue des Pirogues

CODE POSTAL 75012

VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le <input type="text" value="01012019"/>	et clos le <input type="text" value="31122019"/>	Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		<input type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :		Adresse du siège social :			
APUR 8 Rue des Pirogues 75012 Paris France		8 Rue des Pirogues 75012 Paris			
SIRET <input type="text" value="78423753900043"/>		Adresse du principal établissement :			
		Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées	ACTIVITE D'AGENCE D'URBANISME	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31% <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 28 % <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 15 % <input type="checkbox"/>	Déficit <input type="checkbox"/>	227 656
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="checkbox"/>				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="checkbox"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="checkbox"/>		
	Autres PV imposables à 19% <input type="checkbox"/> PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % <input type="checkbox"/>					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : <input type="text"/>					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe <input type="text"/>					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :			
<i>Télé :</i>		<i>Télé :</i>			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :			
CGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	N° d'agrément CGA <input type="checkbox"/>	Date : 22062020	Lieu :	
			Qualité :		
			Nom du signataire :		